



ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime

N°39-05-2023

Fête du Lin 2023

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant les arrêtés n°40-05-2023 et n°41-05-2023,

Considérant l'organisation de la Fête du lin le week-end du 23 au 25 juin 2023,

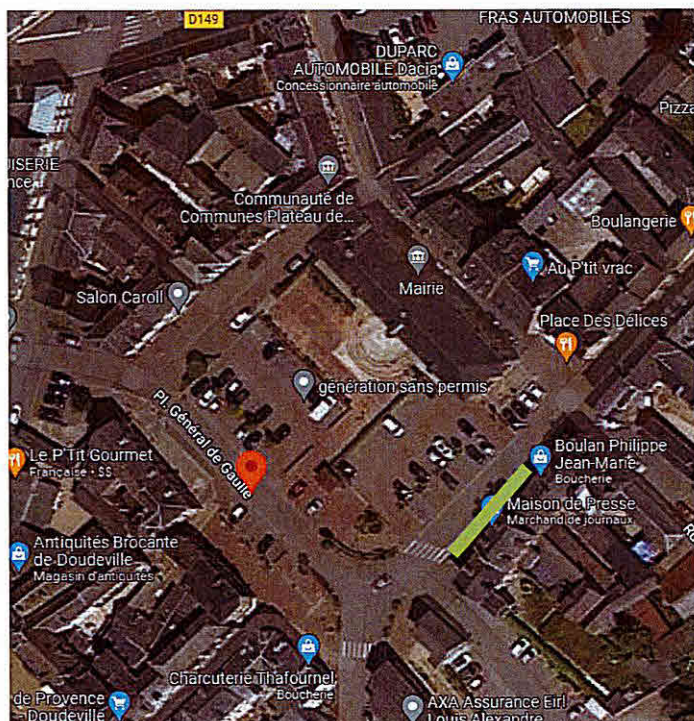
ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 19 juin 2023 - 19h00 au lundi 03 juillet 2023 – 22h00 le stationnement est interdit sur l'ensemble de la place Général de Gaulle (zones en rouge) à l'exception des places de stationnement situées devant la « MAISON DE PRESSE » ; zone en verte sur le plan ci-dessous.



Article 2^{ème} : En complément de l'article 1, du lundi 19 juin – 19h00 au lundi 03 juillet 2023 – 22h00 le stationnement sera également interdit au niveau de la place Général de Gaulle sur la portion allant du « Crédit Agricole » jusqu'à l'office notarial après son intersection avec la rue Carnot, afin d'y installer les chapiteaux nécessaires pour couvrir l'évènement.

La seule partie autorisée au stationnement est celle marquée **en vert sur le plan ci-dessous (face à la « Maison de Presse »)**



De même, toujours dans le cadre du plan vigipirate, les rues mentionnées ci-dessous feront l'objet de barrages fixe dont une partie mobile (matérialisé en bleu sur le plan ci-dessous) en raison de la sécurité :

- De barrages fixe (matérialisé en rouge sur le pan ci-dessous) en raison de la sécurité :

- [illegible]

De plus, le stationnement sera interdit au niveau des places de parking situées au niveau du pignon de la mairie, sur les jours et heures précités.

Dans le cadre du plan vigipirate, les rues mentionnées ci-dessous (matérialisé en orange) feront l'objet de barrages fixes dont une partie mobile (véhicule + doublé de barrières) en raison de la sécurité :

- Place Général de Gaulle de l'intersection de la rue Savoye Rollin / rue Jean Varin
- Place Général de Gaulle au niveau de l'entrée avec le Carrefour Market
- Rue Maréchal de Villars de l'intersection de la rue Pierre Lamotte – RD 20

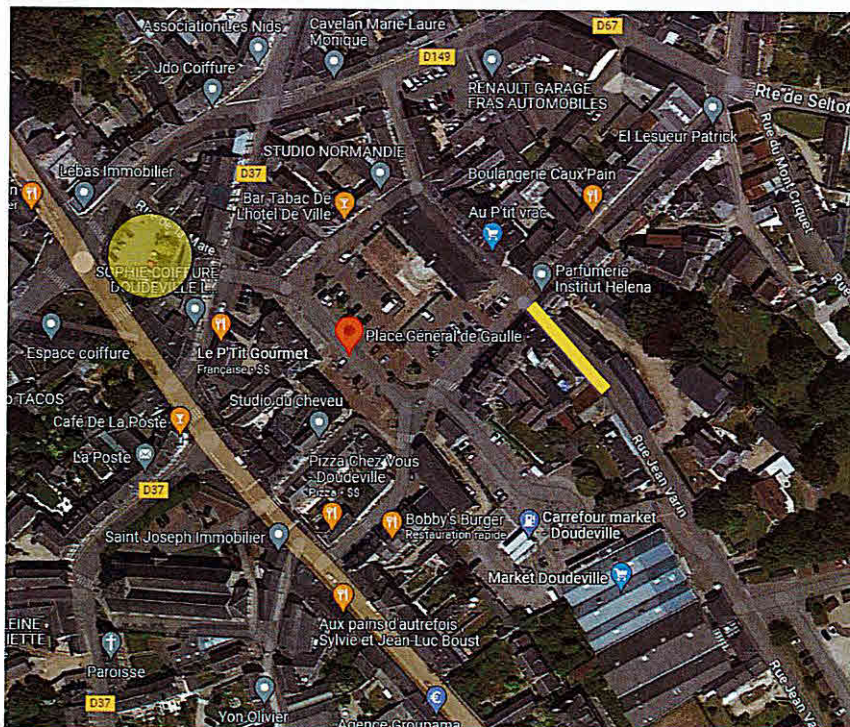


Orange (barrage fixe dont une partie mobile) = barrages pour le samedi et dimanche
 Rouge (barrage fixe) et bleu (barrage fixe dont une partie mobile) = barrages du vendredi au dimanche

Article 5^{ème} : Le samedi 24 juin et le dimanche 25 juin de 9h00 à 20h00 la circulation rue Carnot sera interdite afin de faciliter l'accès aux attelages et le stationnement sera interdit au niveau des places de parking situées à côté des toilettes publiques (zone matérialisée en violet sur le plan ci-dessous) – place du marché.



Article 6^{ème} : Du mercredi 23 juin 2023 - 19h00 au dimanche 25 juin 2023 à 22h00, le stationnement sera interdit sur la Place Durozey (parking) et rue Jean Varin jusqu'au garage du numéro 4, du vendredi 23 juin 2023 – 6h00 au dimanche 25 juin 2023 – 22h00, comme matérialisé en jaune sur le plan ci-dessous.



Article 7^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription et le service voirie de la Ville de Doudeville est invité à prendre toute précaution en ce qui concerne cette manifestation, notamment vis-à-vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Doudeville, le 07 juin 2023

Le Maire,
Patrice Durécu


Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Doudeville en fête
- Le demandeur
- Registre